Nations Unies E/CN.5/2014/NGO/4

Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-deuxième session
11-21 février 2014
Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration soumise par Freann Financial Services, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-56249X (F)

Merci de recycler

Déclaration

L'autonomisation est en effet une nécessité fondamentale pour l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale, le plein emploi et un travail décent pour tous. Pour pouvoir atteindre pleinement cet objectif, il est essentiel de comprendre les différents paramètres.

Autonomisation

L'autonomisation est étroitement liée au concept de la participation dont la définition dépend également des angles d'approche des individus et des organisations. Au-delà de la compréhension plus étroite de la participation comme moyen (d'améliorer l'efficacité et l'efficience des actions de développement, par exemple), elle peut être considérée comme une fin en soi. Ainsi, le processus de participation est important et l'autonomisation peut être considérée à la fois comme un processus et comme un résultat de la participation.

L'autonomisation a été longuement débattue par rapport au niveau local et a été liée aux notions de dignité, d'estime de soi et au sentiment de pouvoir; en d'autres termes, la capacité d'une personne à agir librement et à faire ses propres choix. On reconnaît, cependant, de plus en plus qu'il est nécessaire de prendre en compte les contextes social et politique ainsi que les inégalités structurelles qui affectent des groupes sociaux entiers. L'autonomisation implique donc de s'attaquer aux structures sous-jacentes qui entraînent la marginalisation de certains individus ou de certains groupes.

L'autonomisation concerne également le pouvoir, mais les implications concrètes du fait d'œuvrer à l'autonomisation dépendent de la manière dont on interprète le pouvoir.

Différents types de pouvoirs ont été identifiés : « pouvoir sur » fait référence à la capacité d'influencer et de contraindre; « pouvoir de » fait référence à la capacité d'organiser et de changer les hiérarchies existantes; « pouvoir avec » fait référence un renforcement du pouvoir tiré d'une action collective; et « pouvoir dans » fait référence à une plus grande prise de conscience individuelle.

Élimination de la pauvreté

La pauvreté constitue l'un des problèmes les plus difficiles et les plus persistants au monde. Si nous devions poser un regard critique sur nous-mêmes et sur ce qui nous entoure, il est nécessaire de se poser la question « comment définissons nous la "pauvreté"? » Dans les milieux officiels, l'opinion dominante est que la pauvreté est un concept absolu.

La pauvreté est, cependant, un phénomène complexe, défini (et expliqué) comme une situation dans laquelle une personne n'a pas les capacités ni les droits nécessaires pour satisfaire ses besoins et aspirations essentiels.

La pauvreté est encore largement comprise, à tort, comme étant simplement une question d'indigence matérielle. Mais, la pauvreté est en fait une crise des droits humains, car la misère est aggravée par la discrimination, la répression d'État, la corruption, l'insécurité et la violence, caractéristiques qui définissent la pauvreté, tout autant que l'est le manque de ressources matérielles. Ce sont là des problèmes de droits humains et ils ne peuvent pas simplement être résolus par l'augmentation

des niveaux de revenus. C'est pourquoi la solution à la pauvreté ne réside pas autant dans l'enrichissement; elle réside dans l'autonomisation des personnes.

Intégration sociale

L'intégration sociale est synonyme de « société pour tous », dans laquelle chaque individu, avec ses droits et responsabilités, possède un rôle actif à jouer. Objectif exerçant un très grand attrait sur la société, elle vise à assurer l'égalité des chances pour tous, sans distinction d'âge, de sexe, de race, d'origine ethnique, de caste, de catégorie sociale, de croyance religieuse, de culture ou d'appartenance politique. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, y compris la liberté d'avoir ou d'adopter la religion ou la croyance de son choix, ce qui garantit le droit à l'égalité. En outre, aucune personne ne doit subir la discrimination en raison de sa race, de sa religion, de sa langue, de sa caste, de son sexe, de son opinion politique ou de son lieu de naissance. L'intégration sociale est un processus par lequel les individus fondent des liens de confiance et des relations avec les institutions politiques, les acteurs gouvernementaux et leur communauté et ce, grâce à la participation. L'intégration sociale crée la confiance, permettant une interaction généralisée, et améliore l'égalité des chances, ainsi que la mobilité sociale et économique.

Emploi et travail décent

L'emploi est clairement influencé par l'économie et les politiques mondiales, ainsi que par les réalités locales. Les besoins des communautés et des individus peuvent aider ou empêcher les gens d'accéder aux opportunités d'emploi et de les exploiter pleinement. Pour atteindre l'objectif du plein emploi et du travail décent pour tous, des changements structurels et comportementaux sont nécessaires aux niveaux local, régional et international. L'emploi est un droit humain fondamental. Il signifie plus que simplement être en mesure de gagner un salaire pour vivre ou pour faire vivre sa famille. Il devient une porte qui ouvre les chances de participer à la vie de sa propre société et d'y avoir une part d'influence. L'emploi peut ouvrir des possibilités pour l'inclusion sociale. Sans travail décent, on ne peut participer pleinement à la vie de la société ou de jouir de ses droits et de s'acquitter de ses responsabilités. Un élément essentiel de la dignité de la personne humaine est sa capacité à s'engager dans un travail qui renforce cette dignité et à s'engager avec les autres pour façonner la vie de la communauté et de la nation.

Pour promouvoir l'autonomisation des personnes et parvenir ainsi à l'éradication de la pauvreté, au plein emploi et au travail décent pour tous, il est nécessaire d'organiser et d'élever la conscience critique par l'éducation et l'apport d'un soutien pratique qui permet des analyses de contexte, des relations de pouvoir et de déni ou de violation des droits, notamment des analyses qui remettent en question et changent la perception de soi, et de mobiliser en vue de faire face aux structures du pouvoir et créer de nouveaux espaces d'engagement.

Il est également nécessaire de considérer les besoins des personnes comme des droits qu'ils peuvent revendiquer, d'aider les individus à obtenir ces droits (qu'ils auront eux mêmes identifiés) auprès de l'État et compléter l'action de l'État, seulement si et là où nécessaire, par la fourniture de services.

La participation des pauvres et des exclus doit être garantie afin que les bénéficiaires des projets ne soient pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des

détenteurs de droits qui œuvrent à l'identification de leurs besoins et des actions nécessaires à leur satisfaction.

Une attention particulière doit être accordée aux questions de pouvoir à travers l'analyse des relations de pouvoir, l'autonomisation des pauvres et des personnes marginalisées et la remise en question des pratiques et structures culturelles, sociales, économiques et politiques qui déterminent les relations de pouvoir.

De plus, il est nécessaire d'approfondir la démocratie à tous les niveaux en la popularisant, en faisant la promotion de processus inclusifs à tous les niveaux et en rendant les acteurs publics et non publics comptables de leurs actions; pour ce faire, il faut aider les détenteurs de droits à comprendre le cadre constitutionnel, juridique et réglementaire afin qu'ils puissent savoir quels droits sont appliqués et quels autres droits ne le sont pas, et qu'ils utilisent ce savoir pour exiger le respect des droits déniés ou violés.

L'accès aux moyens de production est une exigence fondamentale pour échapper à la pauvreté et à la faim. Pour les personnes démunies des régions rurales, la terre et les ressources financières revêtent la plus haute importance, mais la technologie, les semences et les engrais, l'élevage et la pêche, l'irrigation, les débouchés commerciaux et l'emploi non agricole sont également essentiels.

Permettre aux démunis des régions rurales d'avoir accès à la terre, à travers la redistribution des terres, la réinstallation des populations ou les changements dans la nature des droits et devoirs qui sous-tendent le régime foncier, demeure un élément crucial dans les efforts d'élimination de la pauvreté et de la faim.

A quelques exceptions près, l'expérience qui consiste à accorder des crédits aux personnes démunies des régions rurales n'a pas connu un franc succès. La majorité des banques commerciales ne prêtent pas aux pauvres des zones rurales, préférant se concentrer sur le secteur urbain et formel. Les banques de développement gérées par l'État ont généralement couté cher, subi des pertes, fonctionné dans un esprit bureaucratique et n'ont été accessibles que pour les franges aisées de la société rurale. Les mécanismes de crédit financés par l'assistance étrangère et destinés aux pauvres ont souffert des mêmes risques de détournement au profit de personnes plus aisées et se sont généralement effondrés après le départ des fonds étrangers. Les coopératives de crédit gérées par l'État n'ont souvent laissé chez les pauvres que des souvenirs amers; le clientélisme, la corruption et le vol pur et simple ayant détourné l'argent promis. Bref, pour les pauvres, l'accès au crédit s'est avéré difficile, coûteux et souvent inefficace.

Faciliter l'accès des pauvres aux moyens de production (à commencer par la terre et l'eau jusqu'aux infrastructures) n'est pas un évènement ponctuel, mais, plutôt un processus institutionnel nécessitant une adaptation permanente aux circonstances évolutives du pouvoir, de l'économie et de la culture. Sans la participation des individus à la mise en œuvre des programmes et sans la création d'organisations effectives de personnes pauvres dans les régions rurales agissant comme contrepoids face aux intérêts légitimes, il est peu probable que beaucoup de progrès soient faits pour améliorer l'accès des pauvres aux moyens de production. Les organisations de la société civile du monde entier ont initié des actions prometteuses dans ce domaine (accès à la terre, gestion des moyens collectifs de production, fourniture de crédits et possibilités d'épargne, accès aux marchés, etc.). Ces organisations ont clairement démontré qu'elles pouvaient jouer un rôle crucial

et innovant pour s'assurer que les pauvres ont accès aux moyens de production. Cependant, leurs actions ont souvent eu un impact limité et sont restées inconnues pour d'autres personnes confrontés aux mêmes problèmes. Il est nécessaire d'apprendre à partir de ces expériences pour voir si elles peuvent être reproduites et renforcées afin de toucher les centaines de millions de personnes pauvres et qui ont faim.

Lorsque ceci se produira, le potentiel de croissance pourra alors être réalisé, favorisant ainsi l'autonomisation en vue de parvenir à l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale, le plein emploi et le travail décent.